



Juin 2010

Des nouvelles de la distribution d'arbres

Chaque année, dans le cadre du plan de lutttes aux cyanobactéries, le ROBVQ, c'est-à-dire le regroupement des organismes de bassin versant (OBV) met en place une campagne de distribution d'arbres gratuits en collaboration avec le Ministère du Développement Durable de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) pour revégétaliser les bandes riveraines.

Les bandes riveraines jouent un rôle essentiel dans la protection de la qualité de nos eaux. Bien aménagées, elles constituent une zone tampon entre les terrains et la rive en offrant de nombreux avantages pour la ressource aquatique.

Elles jouent le rôle **de frein pour les sédiments** en ralentissant les eaux de ruissellement et en prévenant l'érosion. Elles constituent un véritable **filtre pour les polluants** en absorbant les nutriments excédentaires (notamment azote et phosphore) par les végétaux. Elles ont un rôle également de **stabilisateur de berges** par le développement racinaire des végétaux et également au niveau de la **température** grâce à l'ombrage qu'elles procurent, favorisant ainsi la faune et flore aquatique.

Cette année, le COBALI, l'organisme de bassin versant de la rivière du lièvre ont fourni à la municipalité du lac Saint-Paul plus de **1390** arbres de 19 espèces différentes. La distribution des arbres qui s'est déroulée le 22 mai 2010 à la place du village a reçu un très bon accueil puisque plus de 50 personnes sont venues chercher des arbres pour végétaliser leur bande riveraine.

Sur place, l'Association de protection de l'environnement des lacs et des cours d'eau dans la municipalité du lac Saint-Paul ainsi que Pauline Marquer, agente de liaison pour le CRE Laurentides étaient présents pour fournir de l'information sur la protection de nos lacs ainsi que des conseils sur la plantation d'arbres et les essences disponibles parmi lesquelles le Pin rouge, le Pin blanc, le sapin Baumier, le peuplier hybride, le frêne, le bouleau, l'érable...

L'ensemble des arbres restants a été distribué par l'association de protection de l'environnement des lacs et des cours d'eau dans la municipalité du Lac-Saint-Paul aux riverains le souhaitant ainsi qu'à l'association des riverains pour la protection de l'environnement du lac Marie-Louise.

Il est important de noter qu'une bande riveraine est composée des trois strates de végétation, à savoir, herbacée, arbustive et arborée. Seuls les arbres ne suffisent pas à être efficace dans la bande riveraine et leur implantation nécessite au préalable un terrain déjà stabilisé par les espèces arbustives type *Myrique baumier*, ou encore *Saule arbustif*.

De plus, l'aménagement des bandes riveraines ne doit pas être considéré comme une solution aux problématiques de dégradation de qualité des eaux, mais comme un complément à des pratiques de conservation et bonne gestion des intrants et polluants sur notre sol.

Alors, prenez part à la protection de votre lac et bon été !

Pour toute demande complémentaire d'informations, contactez la municipalité du Lac- Saint-Paul ou encore Pauline Marquer, agente de liaison à l'adresse suivante : pmarquer.blaurentides@gmail.com ou encore au 819 587-4283 poste 226.